

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU JEUDI 21 MARS 2013**

La deuxième réunion du conseil municipal de Kruth pour l'année 2013 s'est déroulée en mairie le jeudi 21 mars. Il s'agissait de la séance budgétaire. Tous les 12 élus en exercice ont pris part à cette réunion de travail qui a duré de 18h30 à 21h.

Les points qui figuraient à l'ordre du jour ont été débattus et les décisions suivantes ont été prises.

**I – APPROBATION DE LA SEANCE DU VENDREDI 8 FEVRIER 2013**

Le compte-rendu affiché en mairie le 15 février 2013 concernant la séance du 8 février 2013 et transmis aux élus ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité et les conseillers qui avaient pris part à la réunion signent le procès-verbal des délibérations.

**II – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2013**

Jean-Paul HALLER, maire-adjoint chargé des finances, présente le tableau des taxes locales directes pour 2013 qui correspond à la décision prise lors de la réunion du 8 février 2013, à savoir aucune augmentation des taux. Le tableau ci-dessous précise les taux d'imposition et les produits attendus pour les trois impôts locaux. Les taux 2013 sont adoptés à l'unanimité des 12 membres présents.

TAXES	TAUX 2013	BASES 2013	PRODUITS 2013
HABITATION	11.56	1 151 000	133 056 €
FONCIER BATI	16.94	848 000	143 651 €
FONCIER NON BATI	63.97	72 800	46 570 €
TOTAL			323 277 €

Les élus chargent Monsieur le Maire de la notification des taux votés à Monsieur le Préfet et aux services fiscaux.

**III – EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013**

Monsieur le Maire rappelle que la commission des finances réunie le 5 mars 2013, sur autorisation du Conseil Municipal, a élaboré les projets pour les budgets 2013. Jean-Paul HALLER, maire-adjoint chargé des finances, présente les documents budgétaires qui ont les caractéristiques suivantes :

1. Budget Principal 2013

Section de fonctionnement	
---------------------------	--

Dépenses	1 376 680.49 €
Recettes	1 376 680.49 €
Section d'investissement	
Dépenses	1 052 169.50 €
Recettes	1 052 169.50 €

Après en avoir délibéré, le budget principal est mis au vote et adopté par tous les élus. Un emprunt de 230 000 € est décidé pour financer des travaux d'investissement et il est inscrit au B.P.

## 2. Budget Forêt 2013

Section de fonctionnement	
Dépenses	686 622.00 €
Recettes	686 622.00 €
Section de d'investissement	
Dépenses	20 335.38 €
Recettes	20 335.38 €

Après en avoir délibéré, le budget forêt est mis au vote et adopté par tous les élus.

## **IV – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ECOLES**

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires paru dans le Journal Officiel le 26 janvier 2013 est une nouvelle fois débattu car une décision doit être prise avant fin mars.

Monsieur le Maire fait la synthèse des différentes réunions qui ont porté sur ce point :

- rencontre avec des représentants des parents d'élèves,
- réunion du conseil d'école,
- réflexion en commission intercommunale scolaire,
- discussion avec les conseillers,
- délibération du conseil municipal de Wildenstein,
- échange avec les maires du canton.

Un large consensus s'est dégagé pour ne pas appliquer cette réforme en 2013, compte-tenu des problèmes organisationnels à régler qui nécessitent concertation et aussi coordination avec le service périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix sur 12, demande une dérogation pour reporter à la rentrée 2014 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et donc l'instauration de la semaine des 4 jours et demi.

## **V – PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTES**

Jean-Paul HALLER, maire-adjoint, informe les élus que la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin a émis un avis favorable à l'avancement de grade de :

- Valérie COTTINEAU, Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, avancement à l'ancienneté, au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013) ;
- Christian DENNECKER, Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, avancement à l'ancienneté, au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013) ;
- Sophie MOLETTA, Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, avancement à l'ancienneté, au grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013).

Après délibération, les élus créent ces 3 postes. Ils suppriment les postes antérieurement occupés.

## **VI – CHASSE : IMPLANTATION D'UN MIRADOR**

La Société de chasse du Schafert, adjudicataire du lot communal n°2, a souhaité l'implantation d'un mirador dans la parcelle 16, en contre-bas de la ferme-auberge du Schafert.

Jean-Paul Haller, maire-adjoint, explique que la demande a été examinée par M. Jean-Claude MARCK, garde-chasse et M. Jean-Paul BAUTZ, agent ONF. Un emplacement en limite des parcelles n° 14 et 16, sous le pâturage du Zopf, a été choisi. Le mirador sera ainsi facilement accessible soit par le chemin du Wingwald, soit par le haut de la route du Schafert.

Les élus, après avoir visualisé l'emplacement et après avoir pris connaissance des avis favorables de l'ONF et de la commission communale consultative de la chasse en date du mardi 5 février dernier, acceptent la mise en place de ce mirador. L'installation devra se faire sous le contrôle de l'ONF.

## **VII – ATELIER COMMUNAL**

En vue de la construction du nouvel atelier communal, et après approbation de l'Avant Projet Sommaire lors de la séance du vendredi 8 février 2013, des consultations ont été faites pour :

- l'étude du sol,
- le contrôle technique construction,
- la coordination SPS.

Florent ARNOLD, maire-adjoint, présente le tableau comparatif des propositions de prix faites, pour chaque dossier, par diverses entreprises. Elles ont été examinées par la commission Environnement et Travaux lors de sa réunion du mardi 19 mars dernier.

Le conseil municipal décide de retenir :

- Pour l'étude du sol (4 offres parvenues) :  
GEOTEC de Richwiller pour 2 000 € HT (soit 2 392 € TTC).
- Pour le contrôle technique construction (3 offres parvenues) :  
APAVE de Mulhouse pour 4 250 € HT (soit 5 083 € TTC).
- Pour la coordination SPS (3 offres parvenues) :  
SOCOTEC de Mulhouse pour 3 200 € HT (soit 3 827.20 € TTC).

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents et les ordres de service s'y afférent.

## **VIII – CHALET AU STRASS**

Décision avait été prise de construire, dans le secteur du Strass, un chalet-abri pour les marcheurs. L'emplacement a été choisi en tenant compte des sentiers pédestres et des itinéraires du club vosgien. Les travaux préparatoires (voie d'accès, plate-forme et murets) ont été réalisés en 2012 par une équipe de jeunes retraités.

Il s'agit maintenant d'implanter le chalet et pour cela, 4 entreprises ont été consultées pour un devis concernant le façonnage du chalet.

Trois offres sont parvenues en mairie. Elles ont été examinées par la commission Environnement et Travaux à laquelle furent associés le comité d'animation et l'équipe des bénévoles.

Elles sont présentées par Florent ARNOLD, maire-adjoint.

Entreprise	Devis pour le Façonnage de l'abri du STRASS (HT)	Frais de sciage	Fourniture de bois par la Commune de Kruth				Prix total HT
			Melèze	120€/m3	Sapin/Epicea	75€/m3	Façonnage + Bois
ARNOLD & Fils de Kruth	6 257,00 €		4,5 m3	540,00 €	9,5 m3	712,50 €	7 509,50 €
FEDER Concept de Kruth	4 000,00 €				57,00 m3	4 275,00 €	8 275,00 €
GEWISS Frères de Kruth	6 364,01 €	1 200,00 €	3,5 m3	420,00 €	14,00 m3	1 050,00 €	9 034,01 €
MJ Sciage de Kruth	n'a pas déposé de devis						

Le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre des établissements ARNOLD et Fils de Kruth,
- de donner l'ordre de service pour le façonnage du chalet,
- de demander les subventions relatives à ce type d'opération.

### **IX – BUCHER DE LA SAINT-JEAN 2013**

Cette année, les conscrits de la classe 1995-2015 ne souhaitent pas construire le bûcher. Les associations villageoises ont été sollicitées et c'est le Comité de Jumelage de Kruth qui aimerait organiser cette manifestation à la date du samedi 29 juin prochain.

Sabine GARDNER, maire-adjoint, lit le courrier de demande daté du 6 mars 2013.

Le dossier est discuté, divers points de vue sont exprimés.

Après que les 4 élus, membres du comité de jumelage aient quitté la salle, le conseil municipal délibère.

A l'unanimité, les élus accèdent à cette demande qui permet de perpétuer une belle tradition. Le bois nécessaire sera mis à disposition dans les meilleurs délais et l'association devra se conformer à la charte de qualité qui existe dans la commune.

Par 4 voix pour, (3 contre et 1 abstention) les élus accèdent aussi à la demande de l'association afin que la crémation puisse se faire le samedi 29 juin 2013, jour où une délégation de Bréhal (commune jumelée avec Kruth) sera présente dans le village pour le week-end. Cet accord est exceptionnel et il est assujéti à l'avis favorable qui a été demandé par l'association à l'Office de Tourisme de la vallée de Saint-Amarin qui a fixé la date «officielle» de la crémation des «fackels» 2013 au samedi 22 juin prochain.